

## PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE : PLUS DE MOYENS POUR LE DÉPARTEMENT

**Renforcer la prévention précoce et sécuriser les parcours des enfants protégés : l'Aisne est retenu comme territoire d'expérimentation d'un nouveau plan de prévention et de protection (2020-2022). A la clef : des mesures concrètes et davantage de moyens financiers.**

La nouvelle est tombée début 2020, suivie d'une visite ministérielle : l'Aisne est retenu comme territoire expérimentateur de la nouvelle stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

**Nicolas Fricoteaux, président du Conseil départemental de l'Aisne, a reçu Adrien Taquet, Secrétaire d'État auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargé de la protection de l'enfance, dans les locaux de l'Unité Territoriale d'Action Sociale de Saint-Quentin. Les échanges avec les services de l'enfance et de la PMI, ont porté sur les actions départementales et les objectifs poursuivis. « *Nous sommes heureux que l'Etat soit à nos côtés pour améliorer la situation de nos enfants protégés et à protéger* » a déclaré Nicolas Fricoteaux.**

### AGIR EN PRÉVENTION LE PLUS TÔT POSSIBLE

**Protéger les enfants est une compétence historique et importante du Département et de son Président. Le Département y consacre plus de 70 M€ à l'année.** Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, l'Aisne a été retenu comme territoire expérimentateur.

Le Département souhaite renforcer les actions de prévention précoce, avant et après la naissance, dans les premières années de vie de l'enfant :

- renforcer le taux de couverture d'entretien prénatal effectués par la PMI,
- atteindre un taux de réalisation de 100 % des bilans de santé pour les enfants de 4 ans à l'école,
- augmenter le nombre de visites à domicile (pré et post natales) en s'appuyant sur les professionnels de la PMI (ou en contractualisant avec d'autres services et travailleurs sociaux),
- renforcer la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) en accentuant son aspect partenarial (Parquets, Education nationale, MDPH...).

## **EXPÉRIMENTER DES SOLUTIONS PLUS EFFICACES**

Concernant la protection de l'enfance, le Département souhaite sécuriser les parcours des enfants protégés :

- diversifier l'offre d'accompagnement : déployer sur tout le territoire le placement éducatif à domicile (PEAD) et de nouvelles mesures d'accompagnement à domicile,
- expérimenter la mise en place du parrainage,
- expérimenter la scolarisation d'enfants de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) dans un collège pré-décrocheur.

Enfin, dans le cadre du plan de lutte contre la Pauvreté, le Département continue de financer les Contrats Jeunes Majeurs. En 2019, 220 jeunes sortant de l'ASE ont été accompagnés vers la majorité et l'autonomie. Trois agents ont été recrutés pour se consacrer à cet accompagnement spécifique.